

Serres-Castet, le 29 septembre 2020

**Restaurant Inter Administratif**

Rue Pierre Bonnard  
Cité Administrative  
64000 PAU

Mesdames, Messieurs les adhérents,

**I- Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Restaurant Inter Administratif relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 29 Septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association Restaurant Inter Administratif à la fin de cet exercice.

**II- Fondement de l'opinion**

**a) *Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

SL

Groupe Sully SARL  
Aéropole Pau-Pyrénées  
Route de l'Aéroport  
64121 Serres-Castet - France  
T +33 (5) 59 33 73 73  
F +33 (5) 59 33 73 74

Résidence Les Glycines  
10, chemin de La Montjoie  
1<sup>er</sup> étage - Appt 8  
64800 Nay - France  
T +33 (5) 59 61 29 98  
F + 33 (5) 59 61 30 72

Clos des Dominicaines  
Avenue Belzunce  
64130 Mauléon - France  
T +33 (5) 59 28 33 98  
F + 33 (5) 59 28 68 84

E [contact@groupe-sully.fr](mailto:contact@groupe-sully.fr)  
SI [www.groupe-sully.fr](http://www.groupe-sully.fr)

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**b) Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**III- Observations**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information donnée en première page de l'annexe sur le régime fiscal de l'association et le traitement retenu pour les impôts commerciaux dont est redevable le Restaurant Inter Administratif.

**IV- Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Règles et principes comptables

L'annexe expose les règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par l'association, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Estimations significatives

Nous avons procédé, sur la base des éléments disponibles, à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations retenues pour

SC

la détermination des provisions comptabilisées à la clôture de l'exercice.

Le financement de l'activité de l'association Restaurant Inter Administratif repose à la fois sur la participation des adhérents mais aussi sur les subventions versées par les organismes employeurs et faisant l'objet de conventions. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la bonne traduction comptable de ces conventions. Ces travaux n'ont pas révélé d'éléments de nature à remettre en cause l'évaluation de ces postes.

- Présentation d'ensemble des comptes annuels

Nous nous sommes assurés de la concordance avec la comptabilité des informations données dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous vous précisons que nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **V- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques imposées par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Sc

**VI- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association Restaurant Inter Administratif à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

**VII- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en

œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

**GROUPE SULLY SARL**  
**Sarah LARROUY**



## BILAN

Rubriques	Actif		Montant N	Montant N-1
	Montant brut	Dépréciation		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	13 293	11 140	2 153	
Immobilisations corporelles	193 011	81 104	111 907	
Immobilisations financières	50 039		50 039	
Actif immobilisé	256 343	92 244	164 099	
Stocks de matières premières, approvisionnements, en cours de production	12 758		12 758	14 715
Stock de marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	268		268	249
Créances clients et comptes rattachés	115 554		115 554	86 567
Autres créances	5 901		5 901	30 413
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	405 408		405 408	391 487
Charges constatées d'avance	13 730		13 730	12 897
Actif circulant	553 619		553 619	536 329

**GRUPE SULLY**  
 Aérople Pau-Pyrénées  
 19 rue d'Ayous 3 523  
 64121 SERRRES-CASTET  
 Tel : 05 59 33 73 73 - Fax : 05 59 33 73 73  
 RCS Pau 248 473 256 00038 - APE 6922Z

Rubriques	Passif	
	Montant net N	Montant net N-1
Capital social ou individuel		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
<i>Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants</i>		
Report à nouveau	508 359	550 568
Résultat de l'exercice	(28 610)	(42 209)
Provisions réglementées	1 358	2 202
Capitaux propres	481 107	510 560
Provisions pour risques et charges	7 360	6 775
Autres emprunts et dettes assimilées	52 827	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	109 149	83 679
Autres dettes	66 675	61 784
<i>Dont comptes courants d'associés de l'exercice N</i>		
Produits constatés d'avance		
Dettes	228 651	145 464

## COMPTES DE RESULTAT

Rubriques	Export	Massif N	
Ventes de marchandises		619 093	
Production vendue de biens			
Production vendue de services		62 659	
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues		723 416	709 776
Autres produits		46 071	36 988
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>1 451 239</b>	<b>1 440 225</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variations de stock de (marchandises)			(93)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		581 182	607 055
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		1 957	952
Autres charges externes		185 071	190 280
Impôts, taxes et versements assimilés		14 458	13 841
Rémunération du personnel		508 478	479 619
Charges sociales		164 461	192 622
Dotations aux amortissements		20 563	14 508
Dotations aux provisions		5 266	3 153
Autres charges		46	132
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>1 431 482</b>	<b>1 502 069</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(30 243)</b>	<b>(61 844)</b>
Produits financiers		286	12 178
Produits exceptionnels		4 512	7 589
Charges financières			
Charges exceptionnelles		3 165	133
Impôts sur les bénéfices			
		<b>(28 110)</b>	<b>(42 816)</b>

**GROUPE SULLY**  
 Aéroport Pau Pyrénées  
 19 rue d'Ayous  
 64121 SERRRES-ET-ETAT  
 Tél. : 05 59 33 73 73 - Fax : 05 59 33 73 74  
 contact@groupe-sully.com  
 RCS Pau 348 473 239 - SIRET 348 473 239 00017

**GROUPE SULLY**  
Aéroport Pau Pyrénées  
19 rue d'Avous  
64121 SÈRRES CASTET  
Tél. : 05 59 33 73 73 - Fax : 05 59 33 73 74  
contact@groupe-sully.fr  
RCS Pau 348 473 295 00038 - APE 9901Z

---

# ANNEXE

---

## PRINCIPES COMPTABLES, ALIÉNÉS D'ÉVALUATION

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois  
L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

A titre dérogatoire et comme pour les années passées, la présentation des comptes prévue par le PCG a été conservée dans le cadre de la permanence des méthodes, le règlement CRC n°99-01 du 16/02/1999 applicable aux associations prévoyant des ventilations légèrement différentes mais sans impact significatif sur la lecture des comptes.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Les amortissements pour les dépréciations sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Concession et droits similaires	1 an
Agencements et aménagements des constructions	8 ans
Installations techniques, matériels et outillage industriels	De 4 à 5 ans
Matériels de transport	De 3 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	De 3 à 15 ans

- Amortissements dérogatoires : Ils sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des biens concernés par cette méthode
- Provisions pour risques et charges : Elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existants à la date de clôture des comptes
- Amortissement de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : Ils sont évalués au coût moyen pondéré
- Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au coût moyen pondéré.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : Bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

L'association est assujettie à la TVA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 sur ses activités. Les autres impôts commerciaux dont l'association devrait être redevable n'ont toutefois pas été pris en compte

GROUPE SULLY  
 Aéroport Pau Pyrénées  
 19 rue d'Avouls  
 64121 SEERES C/3377  
 contact@groupesully.com  
 Tel : 05 59 33 73 73 - Fax : 05 59 33 73 73  
 RCS Pau 345 476 255

- Coronavirus- traitement comptable :

La crise sanitaire liée au COVID-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-0593 du 23 mars 2020 constituent un évènement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences.

En raison de la nature de son activité, l'association a dû fermer ses deux sites du 17/03/20 au 11/05/20 et n'a pas généré de chiffre d'affaires pendant cette période.

Cependant, l'association a repris son activité le 12/05/20 en servant des repas à emporter puis a réouvert le restaurant au public le 08/06/20.

De ce fait, à la date d'arrêté des compte , l'association n'a pas connaissance d'incertitudes significatives pouvant remettre en cause sa capacité à poursuivre son activité.

GROUPE SULLY  
Aéroport Pau Pyrénées  
19 rue d'Arrous  
64121 SIERRES CASTRO  
Tél. : 05 59 33 73 73 - Fax : 05 59 33 73 74  
contact@groupesully.com  
RCS Pau 346 178 256

## BILAN ACTIF

**GROUPE SULLY**  
Aéropole Pau Pyrénées  
19 rue d'Ayous  
64121 SERRES-CASTET  
Tel : 05 59 33 73 73 - Fax : 05 59 33 73 73  
contact@agroupesully.fr  
RCS Pau 348 475 235 0002 - N° SIRET :

## IMMOBILISATIONS

## Immobilisations

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
<b>Fonds commercial</b>				
Autres immobilisations incorporelles	13 293			13 293
Terrains				
Constructions	22 848	2 839		25 687
Installations techniques, matériel et outillage industriel	88 551	55 330		143 880
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport	12 083			12 083
Autres immobilisations corporelles	11 360			11 360
Immobilisations financières	50 015	24		50 039

## Amortissements

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	9 770	1 370		11 140
Terrains				
Constructions	4 083	3 285		7 367
Installations techniques, matériel et outillage industriel	46 690	13 121		59 810
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport	2 645	2 417		5 062
Autres immobilisations corporelles	8 494	371		8 865

## Détail des immobilisations et des amortissements en fin de période

Rubriques	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
<b>Fonds commercial</b>				
Autres immobilisations incorporelles	13 293	11 140	2 153	3 ans
Terrains				
Constructions	25 687	7 367	18 320	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	143 880	59 810	84 070	De 4 à 5 ans
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport	12 083	5 062	7 021	De 3 à 5 ans
Autres immobilisations corporelles	11 360	8 865	2 495	De 3 à 15 ans
Immobilisations financières	50 039		50 039	

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019  
**GRUPE SULLY**  
 19 rue d'Avous  
 64121 SERRES CASTET  
 contact@grupe-sully.fr  
 05 59 33 73 73 - Fax : 05 59 33 73 74  
 RCS Pau 343 475 256 00022 - APE 6920Z

**PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

**Immobilisations financières**

- Créances rattachées à des participations
- Autres immobilisations financières

**Créances**

- Créances clients et comptes rattachés
- Autres créances

62 624

2 095

*dont avoirs à recevoir*

Valeurs mobilières de placement

Disponibilités



**CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

Réserve

Charges

Produits

13 730



## ACTIF REALISABLE ET DISPONIBLE

**GRUPE SULLY**  
 Aéroport Pau Pyrénées  
 19 rue d'Avous  
 64121 SERRES CASTET  
 Tel : 05 59 33 73 73 - Fax : 05 59 33 73 74  
 contact@grupe-sully.fr  
 RCS Pau 348 475 255 0038 - APE 6920Z

## Actif réalisable et disponible

Rubrique	31/12/2019	31/12/2018
Capital souscrit non appelé		
Autres participations		
Créances rattachées à participations		
Autres titres immobilisés	50 039	50 015
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Avances, acomptes versés sur commandes	268	249
Créances clients et comptes rattachés	115 554	86 567
Autres créances	5 901	30 413
<b>Sous-total</b>	<b>171 762</b>	<b>167 244</b>
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	405 408	391 487

## BILAN PASSIF

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

**GROUPE SULLY**  
Aéroport Pau Pyrénées  
19 rue d'Ayous  
64121 SERRES CASTET  
Tél. : 05 59 33 73 73 - Fax : 05 59 33 73 74  
contact@groupe-sully.fr  
RCS Pau 348 478 256 0038 - APE 6920Z

## Provisions réglementées

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL</b>				

## Provisions pour risques et charges

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	6 775	1 186		7 960
Autres provisions pour risques et charges				
<b>TOTAL</b>	<b>6 775</b>	<b>1 186</b>		<b>7 960</b>

## Provisions pour dépréciation

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
<b>TOTAL</b>				

## DETTES

**GROUPE SULLY**  
Aéropole Pau Pyrénées  
19 rue d'Avoyols  
64121 SIERRES CASTET  
Tél : 05 59 33 73 73 - Fax : 05 59 33 73 74  
contact@groupe-sully.fr  
RCS Pau 348 478 266 0003 - AFE 09927

## Passif exigible

Rubrique	31/12/2019	
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	52 827	
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	109 149	83 679
Dettes fiscales et sociales	66 505	61 784
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	170	

## Etat des dettes

Rubriques	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissement de crédit	52 827	10 397	42 430	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	109 149	109 149		
Dettes fiscales et sociales	66 505	66 505		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	170	170		
Produits constatés d'avance				
Etat des dettes	228 651	186 221	42 430	

## Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 758
Dettes fiscales et sociales	28 250
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	

## TRANSFERTS DE CHARGES

**GROUPE SULLY**  
Aéroport Pau Pyrénées  
19 rue d'Ayous  
64121 SERRRES D'ASTET  
Tél. : 05 59 33 73 73 - Fax : 05 59 33 73 74  
contact@groupe-sully.fr  
RCS Pau 343 478 286 0008 - APE 5629AZ

Rubrique

**Transferts de charges d'exploitation**

791 Transferts de charges repas	16 968
7914 Transferts de charges AGEPHI, II, PREVOYANCE	29 063
<b>Sous total Exploitation</b>	<b>46 031</b>

**Transferts de charges financières**

Sous total Financières

**Transferts de charges exceptionnelles**

Sous total Exceptionnelles



Période du 01/01/2019 au 31/12/2019  
GROUPE SULLY  
Aéroport Pau Pyrénées  
19 rue d'Ayoub  
64121 SERRES CLUSTET  
Tél. : 05 59 33 73 73 - Fax : 05 59 33 73 73  
contact@groupe-sully.fr  
RCS Pau 345 418 298 0038 - APE 6920Z

ENGAGEMENTS HORS BILAN

CREDIT-BAIL IMMOBILIER

Redevances	Terminés	Constitutions	Total
------------	----------	---------------	-------

Valeur d'origine / Amortissements :

Cumuls exercices antérieurs

Dotations de l'exercice

--	--	--	--

Redevances payées :

Cumuls exercices antérieurs

Exercice

--	--	--	--

Redevances restant à payer :

A un an au plus

A plus d'un an et cinq ans au plus

A plus de cinq ans

--	--	--	--

Valeur résiduelle :

A un an au plus

A plus d'un an et cinq ans au plus

A plus de cinq ans

--	--	--	--

Montant pris en charge dans l'exercice

## CRÉDIT-BAIL MOBILIER

**GRUPE SULLY**  
 Aéroport Pau Pyrénées  
 19 rue d'Ayous  
 64121 SERRES C/STET  
 Tel. : 05 59 33 73 73 - Fax : 05 59 33 73 74  
 contact@grupe-sully.fr  
 RCS Pau 343 478 256 00328 - APE 6910Z

Rubriques	Saufuses et indiquer	Total
<b>Valeur d'origine / Amortissements :</b>		
Valeur d'origine / Amortissements :	29 115	29 115
Cumuls exercices antérieurs	25 476	25 476
Dotations de l'exercice	3 639	3 639
<b>Redevances payées :</b>		
Cumuls exercices antérieurs	26 236	26 236
Exercice	3 748	3 748
<b>Redevances restant à payer :</b>		
A un an au plus		
A plus d'un an et cinq ans au plus		
A plus de cinq ans		
<b>Valeur résiduelle :</b>		
A un an au plus		
A plus d'un an et cinq ans au plus		
A plus de cinq ans		
<b>Montant pris en charge dans l'exercice</b>	<b>3 639</b>	<b>3 639</b>

Serres-Castet, le 29 septembre 2020

**RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF**

Rue Pierre Bonnard  
Cité Administrative  
64000 PAU

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues

SL

Groupe Sully SARL  
Aéropole Pau-Pyrénées  
Route de l'Aéroport  
64121 Serres-Castet - France  
T +33 (5) 59 33 73 73  
F +33 (5) 59 33 73 74

Résidence Les Glycines  
10, chemin de La Montjoie  
1<sup>er</sup> étage - Appt 8  
64800 Nay - France  
T +33 (5) 59 61 29 98  
F + 33 (5) 59 61 30 72

Clos des Dominicaines  
Avenue Belzunce  
64130 Mauléon - France  
T +33 (5) 59 28 33 98  
F + 33 (5) 59 28 68 84

E [contact@groupe-sully.fr](mailto:contact@groupe-sully.fr)  
SI [www.groupe-sully.fr](http://www.groupe-sully.fr)

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

**I – Rémunération du gérant**

---

**1.1) Personne concernée :**

Monsieur BAYLOU, gérant de l'association

**Nature, objet :**

Rémunération au titre de ses responsabilités de gérant et de son emploi de chef de cuisine.

**Modalités :**

La rémunération brute perçue en 2019 est de 23 696 € dont une prime gérance de 3 600 €.

SC

**II – Mise à disposition du bâtiment et du matériel d'origine nécessaire au fonctionnement du RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF**

---

**2,1) Administrateur concerné :**

Conseil Général des Pyrénées Atlantiques

**Nature, objet :**

Mise à disposition du bâtiment, du matériel de cuisine et des équipements nécessaires au fonctionnement du RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF.

**Modalités :**

Mise à disposition à titre gratuit

**III – Aide au fonctionnement versée sous forme de participation financière**

---

**3,1) Organismes éligibles au bénéfice de la subvention denrée interministérielle :**

**Administrateurs concernés :**

Préfecture, DDTM DDA, DIRA, DT ARS 64, DDCS, DDPP, DREAL, DIRECTE, Université, Rectorat, Culture, Justice, Finances, APGL

**Autres organismes concernés :**

Conseil Général, IFCE

**Nature, objet :**

Octroi par ces organismes d'une subvention de fonctionnement proportionnelle au nombre de repas de l'année en cours pris au RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF par leurs agents.

**Modalités :**

La subvention de 4.51 € par repas pour l'exercice 2019 pour les prestations servies au sein du Restaurant de la Préfecture, annexe du RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF et au sein du RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF.

<b>Organisme concerné</b>	<b>Modalités spécifiques</b>	<b>Montant dû au titre de 2019</b>
<b>Conseil général des Pyrénées Atlantiques</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	39 408 €
<b>APGL 64</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	24 683 €
<b>Université de Pau et Pays de l'Adour</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	34 736 €
<b>Culture</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	325 €
<b>Rectorat</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	11 586 €
<b>Justice</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	39 075 €
<b>DDCS</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	4 379 €
<b>DREAL</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	8 537 €
<b>DDTM DDE</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	47 256 €
<b>DDTM DDA</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	19 091 €
<b>DIRA</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	7 018 €
<b>Préfecture</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	80 165 €
<b>DT ARS 64</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	11 744 €
<b>DIRECCTE</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	13 111 €
<b>DREAL / CPCM</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	16 105 €
<b>Finances</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	35 665 €
<b>IFCE</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	830 €



**3.2) Organismes assimilés non éligibles au bénéfice de la subvention denrée interministérielle :**

**3.2.1) Aide au fonctionnement**

**Organismes concernés :**

Orange, La Poste, RTE TESO, SAFER, ENEDIS GRDF, Chambre Agriculture, AGC ADER, FARAGO SO, GDS 64, EDF, UTLA, TRIBU INCATICA

**Nature, objet :**

Octroi par ces organismes d'une subvention de fonctionnement proportionnelle au nombre de repas de l'année en cours pris au RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF par leurs agents.

**Modalités :**

La subvention de 4.51 € par repas pour l'exercice 2019 pour les prestations servies au sein du Restaurant de la Préfecture, annexe du RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF et au sein du RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF.

Organisme concerné	Modalités spécifiques	Montant dû au titre de 2019
<b>GDS 64</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	1 493 €
<b>GEIQ AGRI QUALIF</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	1 010 €
<b>AGC ADER</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	8 086 €
<b>FARAGO SO</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	519 €
<b>Chambre Agriculture</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	5 665 €

SC

<b>Organisme concerné</b>	<b>Modalités spécifiques</b>	<b>Montant dû au titre de 2019</b>
<b>ENEDIS</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	49 998 €
<b>GRDF</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	1 294 €
<b>RTE</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	1 669 €
<b>LA POSTE</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	57 584 €
<b>SAFER</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	2 002 €
<b>ORANGE</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	45 064 €
<b>EDF DPNT</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	789 €
<b>EDF COMMERCE SO</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	4 745 €
<b>UTLA</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	320 €
<b>TRIBU INCATICA</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	2 553 €

Sc

**3.2.2) Aide au repas**

**Administrateurs concernés :**

DIRA, DREAL, DIRECCTE, DDTM, DDCS, JUSTICE TA  
PRESIDENCE

**Autres organismes concernés :**

Orange SA, La Poste, RTE TESO, SAFER, ENEDIS GRDF,  
Chambre Agriculture, AGC ADER, GDS 64, FARAGO Sud Ouest,  
GEIQ AGRI QUALIF, Agence Française Biodiversité, EDF, UTLA,  
TRIBU INCATICA

**Nature, objet :**

Octroi par ces organismes d'un complément de prix proportionnel  
au nombre de repas de l'année en cours pris au RESTAURANT  
INTER ADMINISTRATIF par leurs agents.

**Modalités :**

Organismes assimilés participant à hauteur de 1.26 € par repas  
pour l'année 2019

Organisme concerné	Modalités spécifiques	Montant dû au titre de 2019
GDS 64	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	417 €
AGC ADER	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	2 259 €
Farago Sud Ouest	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	145 €
ENEDIS - GRDF	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	13 968 €
RTE	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	466 €
GEIQ AGRI QUALIF	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	282 €
EDF DPNT	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	127 €
EDF COMMERCE SO	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	989 €
GRDF	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	362 €
UTLA PAU	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	89 €

Organismes assimilés participant à hauteur de 0.69 € par repas pour l'année 2019

Organisme concerné	Modalités spécifiques	Montant dû au titre de 2019
<b>Chambre Agriculture</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	867 €

Organismes assimilés participant à hauteur de 0.60 € jusqu'en janvier 2019 puis 0.70 € (1.29 € pour les subventions majorées jusqu'en janvier 2019 puis 1.31 €) par repas pour l'année 2019

Organisme concerné	Modalités spécifiques	Montant dû au titre de 2019
<b>LA POSTE</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	18 984 €

Organismes assimilés participant à hauteur de 4 € par repas pour l'année 2019

Organisme concerné	Modalités spécifiques	Montant dû au titre de 2019
<b>Agence Française Biodiversité</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	1 032 €

Organismes assimilés participant à hauteur de 2.57 € par repas pour l'année 2019.

Organisme concerné	Modalités spécifiques	Montant dû au titre de 2019
<b>SAFER</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	1 141 €

SC

Organismes assimilés participant à hauteur de 1.44 € (2.54 € et 3.54 € pour les subventions majorées) par repas pour l'année 2019

Organisme concerné	Modalités spécifiques	Montant dû au titre de 2019
<b>Orange SA</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	28 813 €

Organismes assimilés participant à hauteur de 0.35 € par repas pour l'année 2019.

Organisme concerné	Modalités spécifiques	Montant dû au titre de 2019
<b>DIRA</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	274 €
<b>DREAL D'AQUITAINE</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	439 €

Organismes assimilés participant à hauteur de 1.20 € et 1.28 € par repas pour l'année 2019.

Organisme concerné	Modalités spécifiques	Montant dû au titre de 2019
<b>DIRECCTE</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	2 894 €

56

Organismes assimilés participant à hauteur de 0.36 € par repas pour l'année 2019.

Organisme concerné	Modalités spécifiques	Montant dû au titre de 2019
<b>DDTM</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	4 353 €
<b>DDCS</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	294 €
<b>DREAL</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	1 279 €

Organismes assimilés participant à hauteur de 4.95 € par repas pour l'année 2019.

Organisme concerné	Modalités spécifiques	Montant dû au titre de 2019
<b>JUSTICE TA PRESIDENCE</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	366 €

Organismes assimilés participant à hauteur de 0.32 € par repas pour l'année 2019.

Organisme concerné	Modalités spécifiques	Montant dû au titre de 2019
<b>TRIBU INCATICA</b>	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2019	181 €

SC

**V – Mise à disposition du bâtiment et du matériel nécessaire  
au fonctionnement du Restaurant de la Préfecture**

---

**5.1) Administrateur concerné :**

Préfecture des Pyrénées Atlantiques

**Nature, objet :**

Mise à disposition du bâtiment et du matériel nécessaire au  
fonctionnement du Restaurant de la Préfecture.

**Modalités :**

Mise à disposition à titre gratuit

Le Commissaire aux comptes

**GROUPE SULLY SARL**  
Sarah LARROUY

